

N° 112
S É N A T

PROJET DE LOI
adopté
le 12 juin 2008

SESSION ORDINAIRE DE 2007-2008

A T T E N T I O N

DOCUMENT PROVISOIRE

Seule l'impression définitive a valeur de texte authentique

PROJET DE LOI

autorisant la ratification du traité de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes.

(Texte définitif)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

**Assemblée nationale (13^{ème} législ.) : 352, 777 et T.A. 131.
Sénat : 273 et 368 (2007-2008).**

Article unique

Est autorisée la ratification du traité de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes, adopté à Genève le 20 décembre 1996, et dont le texte est annexé à la présente loi (ensemble les déclarations communes) [\(1\)](#).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 12 juin 2008.

Le Président,

Signé : Christian PONCELET

[\(1\)](#) Nota : voir le document annexé au n° 352 (AN, 13^{ème} législ.).